



Personnel Médical Sous-Contrat ex. B.O.
Imputation à l'article 12 - 132 - 04 - 00

Nom	Qualité	Salaire	I.F.	I.L.	P.E.	Total au budget	Pension	Net à payer
✓ Kanyabugonde J.	A.I.	1800	125	-	60	1985	120	1865
✓ Nkabije A.	A.I.	1800	125	-	60	1985	120	1865
Muvunandinda I.	A.I.	1125	175	-	-	1300	-	1300
✓ Kazimbaya A.	A.I.	850	50	-	35	935	70	865
✓ Kankindi X.	A.A.	850	-	-	35	885	70	815
Utabazi A.	Secrétaire:	1670	-	-	-	1670	-	1670
		8095	475	-	190	8760	380	8380

Cotisation sur salaire et indemnité de 1,1% soit : 93 Frs.
Total au budget : 8853

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
- HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS FRANCS.-

vu pour approbation, vérification
et imputation à l'article 12/132/04/00 -
du 31/8/62.
[Signature]

L'Assistant Médical
Le S/Gestionnaire et
Directeur de l'hôpital BAGABO Martin.
[Signature]

74
95/8
96/8

Personnel Médical Sous-Contrat ex. P.O.
Imputation à l'article 12 - 132 - 04 - 00

Nom	Qualité	Salaire	I.F.	I.L.	P.F.	Total au budget	Pension	Net à payer
Kanyabugonde J.	A.I.	1800	125	-	60	1985	120	1865
Nkabije A.	A.I.	1800	125	-	60	1985	120	1865
Muyunandinda I.	A.I.	1125	175	-	-	1300	-	1300
Kazimbaya A.	A.I.	850	50	-	35	935	70	865
Kankindi X.	A.A.	850	-	-	35	885	70	815
Utabazi A.	Secrétaire:	1670	-	-	-	1670	-	1670
		8095	475	-	190	8760	380	8380

Cotisation sur salaire et indemnité de 1,1% soit : 93 Frs.
Total au budget : 8853

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS FRANCS.-

pour approbation, vérification
et imputation à l'article 12/132/04/00 -
Syné de 3-11-1962
P.O. La. q. CA

L'Assistant Médical
Le S/Gestionnaire et
Directeur de l'hôpital BAGABO Martin.

Personnel Médical Sous-Contrat ex. B.O.
Imputation à l'article 12 - 132 - 04 - 00

Nom	Qualité	Salaire	I.F.	I.L.	P.E.	Total au budget	Pension	Net à payer
Kanyabugonde J.	A.I.	1800	125	-	60	1985	120	1865
Nkabije A.	A.I.	1800	125	-	60	1985	120	1865
Muvunandinda I.	A.I.	1325	175	-	-	1300	-	1300
Kazimbaya A.	A.I.	850	50	-	35	935	70	865
Kankindi X.	A.A.	850	-	-	35	885	70	815
Utabazi A.	Secrétaire:	1670	-	-	-	1670	-	1670
		8095	475	-	190	8760	380	8380

Cotisation sur salaire et indemnité de 1,1% soit : 93 Frs.
Total au budget : 8853

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de :
- HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS FRANCS.-

pour approbation, vérification
et imputation à l'article 12132104100
Synesis du 31/8/62
P. LAJICA

L'Assistant Médical
Le S/Gestionnaire et
Directeur de l'hôpital BAGARO Martin.